



FICHE SIGNALÉTIQUE SANTE - SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

NOM DU PRODUIT :Glass Treatment Applicator
ID DU PRODUIT :GLSTRT
REVISE(E):.....02/28/2003
VERSION NO:.....2

PPG Industries Inc.

One PPG Place, Pittsburgh, PA 15272, É.-U. éro d'urgence 24 h : 1 (304) 843-1300

Pour informations sur le produit (entre 8 h et 17 h HNE):
(412) 434-2587 (Produits de verre hydrophobe)

PRÉPARÉ PAR: Sécurité du produit, verre

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>Material/CAS Number</u>	<u>Percent</u>
NAPHTHA 64742-48-9	90 - 100

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

RÉSUMÉ DES MESURES D'URGENCE :

ATTENTION ! Combustible. Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer de légères irritations de peau. Les vapeurs et/ou les pulvérisations peuvent être nocives en cas d'inhalation. Les vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez et la gorge. Peut être nocif s'il est avalé.

PRÉCAUTIONS : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser dans un endroit bien aéré. La ventilation doit suffire à minimiser l'exposition des employés dans l'aire de travail. Maintenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes et des autres sources d'inflammation. Ne pas manger, boire ou fumer dans l'espace de travail. Nettoyer à fond après manipulation.

4. PREMIERS SOINS

EN CAS D'INHALATION : Le déplacer et l'amener à l'air frais. Si des symptômes persistent, contacter un centre anti-poison, les urgences ou un médecin pour des informations sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX / LA PEAU : Retirer les lentilles et rincer l'œil affecté durant au moins 15 minutes avec un faible jet d'eau tiède. Si l'irritation continue, contacter un centre anti-poison, les urgences, ou un médecin car un traitement pourrait s'avérer nécessaire. Rincer la zone touchée à l'eau tiède durant 15 minutes. Un savon doux peut être utilisé si nécessaire. Si les symptômes persistent, contacter un centre anti-poison, les urgences, ou un médecin car un traitement ultérieur pourrait être nécessaire.

EN CAS D'INGESTION : Essuyer ou rincer délicatement la cavité orale avec de l'eau. Donner quelques gorgées d'eau si la personne est pleinement consciente. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne ayant perdu conscience ou en convulsion. Ne pas provoquer de vomissements. Contacter un centre antipoison, un centre d'urgence ou un docteur immédiatement: des soins médicaux pourraient être nécessaires.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

POINT D'ÉCLAIR : 147 °F (63 °C)

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR - INFÉRIEUR (%): NA

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR - SUPÉRIEUR (%): NA

AGENTS EXTINCTEUR: Gaz carbonique. Substances chimiques sèches. Mousse.

MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome à air comprimé ainsi que des vêtements de protection intégrale. Ce produit, au contact avec les flammes, peut dégager des vapeurs toxiques. Les vapeurs peuvent se déplacer à une distance considérable vers une source de feu et provoquer un retour de flamme.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES EN CAS DE DISPERSION OU DE DÉVERSEMENT:

Fournir une ventilation maximale. Seul le personnel équipé de respirateurs convenables et de protections peau/yeux devrait être permis dans la zone. Éliminer les sources d'inflammation (flammes et étincelles). Recouvrir le matériau déversé d'absorbants, comme le sable, et balayer le dans des conteneurs fermés pour une élimination. Seuls le matériau reversé et l'absorbant doivent être placés dans ce récipient.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION ET D'ENTREPOSAGE :

Stocker dans un entrepôt frais, sec et bien aéré. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes, de la lumière directe du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Ne pas stocker à des températures supérieures à 120 degrés Fahrenheit (48 degrés Celsius). Stocker de grandes quantités dans des bâtiments spécialement étudiés et protégés pour le stockage de liquides combustibles de classe IIIA selon l'Association Nationale de Protection contre l'Incendie (NFPA). Émanations susceptibles de s'accumuler dans les zones basses. Ne garder que dans des

conteneurs dûment fermés et étiquetés. Maintenir les conteneurs fermés lorsqu'ils ne servent pas. Ne pas utiliser dans des espaces mal ventilés ou confinés sans porter de protection respiratoire adéquate.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition : pondérée dans le temps (MPT) pour 8 heures; Limite d'exposition à court terme pour 15 minutes :

OSHA: OSHA n'a pas établi pour ce produit, de limites d'exposition durant le travail.

ACGIH : Aucunes limites d'exposition en milieu de travail n'ont été fixées par l'ACGIH pour le présent produit.

PROTECTION RESPIRATOIRE: La surexposition aux vapeurs peut être évitée en s'assurant d'un bon contrôle de la ventilation, que ce soit l'évacuation des vapeurs ou l'entrée d'air frais. Un respirateur purificateur d'air, agréé NIOSH, muni des cartouches chimiques adéquates, ou un respirateur d'air à pression positive peut aussi contribuer à réduire l'exposition. Lire attentivement les instructions fournies par le fabricant du respirateur afin de déterminer le type de contaminants en suspension dans l'air contre lequel le respirateur est efficace, ses limites et comment le placer et l'utiliser correctement.

VENTILATION : Utiliser la ventilation aspirante locale ou la ventilation générale/apport d'air neuf pour contrôler le niveau d'exposition des employés sur le lieu de travail.

PROTECTION DU VISAGE ET DES YEUX: Lunettes de sécurité avec coques de protection.

GANTS PROTECTEURS: Gants en néoprène ou nitrile. Aucun test spécifique de dégradation ou de perméabilité n'a été effectué sur des vêtements de protection pour ce produit. Les recommandations pour la protection de la peau se basent sur les tests effectués sur des gants pour des produits ayant une structure chimique similaire.

AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION: Lorsque nécessaire, porter des bottes, un tablier ou une combinaison protectrice contre les produits chimiques pour éviter tout contact du produit avec la peau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POINT D'ÉBULLITION:135 °F (57 °C) Initial

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1):NA

DENSITÉ (Eau=1):Heavier than air

pH:NA

POINT DE CONGÉLATION / DE FUSION:NA

SOLUBILITÉ (% massique dans l'eau):Insoluble

MASSE VOLUMIQUE:NA

VOLATILITÉ (% par volume):99.63

PRESSION DE VAPEURNA

TAUX D'EVAPORATION: 0
TEMPÉRATURE DE LA SOLUTION : NA
ÉTAT PHYSIQUE:..... LIQUIDE
ODEUR: PETROLEUM SOLVENT
COULEUR: Clair

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE: Stable

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ne peut se produire.

INCOMPATIBILITÉS (CONDITIONS / MATIÈRES À ÉVITER):

Humidité. Métaux finement divisés.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION THERMIQUE OU DE COMBUSTION:

Monoxyde de carbone. Anhydride carbonique Produits halogénés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

CARCINOGENICITE : Ce produit N'EST PAS INSCRIT comme cancérigène ou cancérigène présumé dans l'inventaire du NTP, du CIRC ou de l'OSHA.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS : Aucun connu

EFFETS DE LA SUREXPOSITION :

EXP. AIGUË :

Yeux : Provoque une irritation oculaire. Peau: Peut provoquer des irritations cutanées modérées.
Inhalation : Les vapeurs et/ou les vaporisations de brumes peuvent être nocives en cas d'inhalation.
Les vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez et la gorge. Une exposition répétée à des vapeurs à forte concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire et affecter de manière permanente le système cérébral et nerveux . Ingestion: Peut être dangereux en cas d'ingestion

TOXICITÉ CHRONIQUE : Les effets à long terme d'une exposition à de faibles concentrations de ce produit n'ont pas été déterminés. Une manipulation sécuritaire à long terme devrait comprendre principalement des mesures permettant d'éviter tout effet découlant d'une exposition aiguë et répétée à cette substance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ:

Aucune donnée pour le moment.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION:

Tout déchet doit être jeté conformément à la réglementation fédérale, de l'état, provinciale et locale pour le contrôle de l'environnement. Les récipients vides devraient être recyclés ou jetés dans un centre de retraitement de déchets agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DÉSIGNATION EXACTE D'EXPÉDITION : Liquide combustible, sans autres précisions

Appellation chimique : Naphtha

CATÉGORIE DE DANGERS: Liquide combustible

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT: NA1993

GROUPE D'EMBALLAGE: III

QUANTITÉ DÉCLARABLE : Aucun

POLLUANT MARIN : Aucune

Information complémentaire : Transport aux États-Unis seulement - Restriction relative aux combustibles liquides en vrac : Cette matière est réglementée seulement pour son transport en vrac (> 119 gallons/450 l). Si elle n'est pas transportée en vrac (119 gallons/450 l), elle peut être reclassée comme étant « non réglementée ».

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TSCA - ÉTATS-UNIS : Tous les ingrédients de ce produit sont listés sur le TSCA.

EINECS - EUROPE : Tous les composants de ce produit sont inscrits dans l'EINECS ou sont couverts sous un exemption à bas volume.

DSL - CANADA : Un ou plusieurs composants de ce produit ne sont pas répertoriés dans la liste intérieure des substances du Canada (DSL), mais sont importés dans le cadre de la dispense des bas volumes (20 kg). Les quantités importées doivent être surveillées.

AICS - AUSTRALIE : Ce produit n'est pas inscrit à l'inventaire de l'AICS, mais il s'y applique une exemption de bas volume.

ECL - CORÉE : Un composant de ce produit n'est pas inscrit dans la ECL. Ce produit peut seulement être utilisé par les applications R'D.

MITI (ENCS) - JAPON : Inscrit à l'inventaire du MITI.

PICCS DES PHILIPPINES : Un composant de ce produit ne figure pas sur la liste PICCS. Ce produit ne peut être utilisé que dans des applications R&D.

TITRE SARA II:

Catégorie de dangers SARA (311, 312):

Risque grave pour la santé. Risque d'incendie

Produits chimiques du SARA (313):

Non listé.

SARA, Section 302:

Non inscrit dans la liste des substances extrêmement dangereuses.

CLASSIFICATION DES DANGERS CERCLA :

Non inscrit.

RÈGLEMENTATION CANADIENNE (SIMDUT) : B3 LIQUIDES COMBUSTIBLES

16. AUTRES INFORMATIONS

A fait l'objet d'une révision depuis la dernière version de la présente FTSS :

Date. Version. La section 7 a été actualisée. La section 8 a été actualisée. La section 15 a été actualisée.

Date de révision précédente : 02/26/2003

Numéro de la version précédente : 1

NA = Non disponible